

STRASBOURG / CHUTE A SCOOTER

L’un des adolescents est décédé

L’un des deux adolescents impliqués dans l’accident de scooter survenu jeudi, vers 19 h, place de la République à Strasbourg (*DNA d’hier*), est décédé quelques heures après son admission à l’hôpital. Il avait été évacué par les secours au CHU de Strasbourg-Hautepierre dans un état critique. Karem Zighdi, qui aurait fêté ses 16 ans en mai, suivait ses études en classe de seconde au collège épiscopal Saint-Etienne à Strasbourg. Scolarisé dans le même établissement –également en seconde–, l’autre passager a été grièvement blessé dans l’accident. Agé de 15 ans, Lucas Diss était toujours hospitalisé hier soir –le pronostic vital reste engagé. Les circonstances dans lesquelles les deux jeunes gens ont chuté de leur cyclomoteur ne sont pour l’heure pas clairement établies. D’après la police, ils auraient perdu le contrôle de leur engin sans qu’il y ait eu de collision avec un autre véhicule. Seul l’un des deux passagers portait son casque. Une enquête est en cours pour déterminer les causes du drame.

A.B.

CANTON DE BARR / CHUTES A MOTO ET EN QUAD

Une personne évacuée par hélicoptère

Un quadiste qui avait chuté sur un chemin forestier près du château du Bernstein, du côté de Blienschwiller, a dû être évacué par hélicoptère vers l’hôpital de Colmar hier en fin d’après-midi. Selon les premiers éléments, vers 16 h 15, un quad avec deux personnes s’est retourné. L’homme, 58 ans, souffrait du dos. La femme, 56 ans, de la jambe. Le moins sérieusement blessé a été transporté à l’hôpital de Sélestat. Les pompiers de Barr sont aussi intervenus pour deux chutes à moto. La première vers 14 h 15 sur une route peu fréquentée qui mène de la D 1422 à Heiligenstein, après un passage à niveau. Un homme de 29 ans a raté un virage. Il a brièvement perdu connaissance et a été emmené à l’hôpital de Sélestat

Le second accident a eu lieu sur la commune du Hohwald, en direction du Champ du Feu, vers 17 h 30. L’homme de 21 ans a lui aussi été évacué vers Sélestat.

STRASBOURG

Prison ferme pour le doctorant dealer

Un étudiant en chimie en deuxième année de doctorat a été condamné jeudi à 18 mois de prison dont neuf avec sursis par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour trafic de stupéfiants. Le tribunal n’a pas décerné de mandat de dépôt à son encontre afin que le prévenu puisse poursuivre ses études.

Agé de 27 ans, le doctorant revendait de l’herbe de cannabis à ses proches, chez lui ou sur le campus universitaire. Les policiers parlent de 3,6 kg depuis 2006, lui évoque 1,6 kg depuis septembre 2007. Au cours de l’enquête, le jeune homme avait été soupçonné d’avoir fabriqué des amphétamines avec un produit provenant du laboratoire de la faculté de chimie de Strasbourg. Une hypothèse qui n’a finalement pas été retenue.

Jugé à ses côtés, son fournisseur a écopé d’une peine de deux ans de prison dont un avec sursis (sans mandat de dépôt). Un de ses clients a été condamné à six mois de prison avec sursis.

STRASBOURG / CHUTE DANS L’ILL

Un homme porté disparu

Des passants ont croisé un homme quai des Pêcheurs à Strasbourg, hier peu avant 5 h. Quelques instants plus tard, l’homme serait tombé dans l’Ill. Les recherches entamées de nuit ont repris en cours de journée, mais les plongeurs des pompiers n’ont pas réussi à retrouver le corps. De forts courants ont été constatés à l’endroit présumé de la noyade. Les policiers ont découvert, sur la berge, un sac pouvant appartenir au disparu, dont l’identité n’était toujours pas connue hier soir.

SAULXURES

Feu de forêt

Un incendie s’est déclaré dans la forêt de Saulxures, hier vers 14 h 40. Les flammes ont brûlé sapins et broussailles sur une surface de 3 000 m² environ. Les sapeurs-pompiers ont déployé sur place neuf engins. Le feu a été maîtrisé en deux heures environ.

BALE

Supporters excités

Une cinquantaine de supporters excités s’en sont pris aux forces de l’ordre jeudi soir,

après le match qui a opposé le FC Bâle au Neuchâtel Xamax. A l’origine des troubles : des contrôles opérés au carrefour situé devant le stade St.-Jacob, à l’issue de la rencontre de super-ligue. Pour disperser les fauteurs de trouble qui se montrèrent particulièrement agressifs envers les policiers, les forces de l’ordre ont dû faire usage de flash-ball. On ne déplore heureusement aucun blessé. Au final, deux personnes ont été interpellées. L’une pour avoir voulu se soustraire à un contrôle d’identité et l’autre pour trouble à l’ordre public.

Strasbourg / Zones urbaines sensibles

Les jeunes et l’emploi : le désespoir guette

Dans le quartier du Port-du-Rhin à Strasbourg si durement touché samedi dernier, l’actualité, c’est aussi le chômage des jeunes. Comme les dix-huit autres zones urbaines sensibles (ZUS) d’Alsace, ce secteur urbain souffre d’un sous-emploi chronique (*).

■ «*Au Port-du-Rhin, 53 % des jeunes n’ont pas de travail, mais sur l’ensemble des ZUS, les statistiques du chômage sont sous-évaluées, car beaucoup de ceux qui viennent signer un contrat autonomie, du dispositif de cohésion sociale, avaient auparavant été rayés des statistiques*». Guillaume Callonnec, consultant du groupe BPI en ressources humaines, qui œuvre à l’insertion de cette partie de la population, est bien placé pour observer ce qui se passe. «*A chaque fois, nous invitons les jeunes à se réinscrire auprès du pôle emploi.*»

Martine Calderoli-Lotz, vice-présidente du conseil régional, qui se préoccupe beaucoup de l’accès à l’emploi dans les quartiers défavorisés, a invité l’Institut pour la promotion du lien social (IPLS) à poursuivre la réflexion entamée sur le sujet.

« Rester maître de son destin »

Acteur de terrain, Achour Jaouhari, président de D-Clic, une association de conseil auprès des personnes issues de l’immigration, tente de positiver tout en restant lucide. «*Nous avons tous connu des difficultés et des discriminations, mais il est possible de s’en sortir. Nous tentons de rendre les autres un peu plus maîtres de leurs destins.*» Responsable de développement auprès d’un propriétaire-bail-



Réunion d’information à la Mission locale de Molsheim, en direction des jeunes. (Photo archives DNA)

leur, il reste prudent : «*Rien n’est jamais acquis et il ne faut pas donner des espoirs irréalisables, ce serait dangereux.*»

Les exemples d’insuccès restent légion. On cite de nombreux cas d’ingénieurs ou de diplômés d’écoles de commerce au nom de consonance étrangère en rade après leurs études. Un constat qui laisse amers de nombreux intervenants : «*Si ceux qui doivent tirer les wagons de l’économie n’arrivent pas à trouver d’emploi, c’est dramatique et cela constitue un message négatif : même ceux qui suivent le modèle fixé*

ne parviennent pas à réussir.»

« Le parrainage, à développer en Alsace »

Il y a aussi une réalité inquiétante : le tiers des jeunes résidant en ZUS ne possède aucun diplôme, alors que la moyenne générale se situe à 11 %. Il existe quelques recettes pour tenter de sortir de ce désespoir ambiant : le parrainage «*qui reste très nettement à développer en Alsace*», estime Isabelle Pelle, directrice régionale de l’Agence nationale pour la cohésion sociale.

Autre piste intéressante : celle des réseaux de partenariat sur les bassins d’emploi. «*Il faut également travailler sur les questions d’accompagnement de l’individu, mais aussi à l’échelle du collectif*», estime la directrice de l’Observatoire régional de l’intégration et de la ville (ORIV) Alsace, Murielle Maffessoli. D’autant qu’«*aux difficultés classiques d’accès à l’emploi viennent se surajouter des processus discriminatoires liés au territoire*» et à d’autres éléments très subjectifs comme l’origine supposée ou le sexe.

Laurence Rey

(*) *Chiffres pour l’Alsace, Insee, décembre 2008.*

Saverne / Tribunal correctionnel

La nuit de la longue marche

■ **Marcel Antoni, 39 ans, de Réding, et son acolyte, âgé de 23 ans, de Sarrebourg comparaissent, jeudi, en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Saverne pour vol et tentative de vol avec dégradations.**

Tout a débuté dans la nuit du 30 au 31 mars dernier par un vol de dix poules et d’un coq. «*Pour nourrir leur famille*», précise la défense. Le soir suivant, dans la nuit du 1^{er} au 2 avril, les deux prévenus s’enfuient dans la nature. Un

parcours balisé par des actes de délinquance.

La virée débute par la tentative de vol d’un premier véhicule à Durrenbach. Les prévenus poursuivent leur longue marche et arrivent à Wolfskirchen. Là, ils tentent de voler une autre voiture, «*fermée mais pas verrouillée*». N’arrivant pas à la faire démarrer, il la laisse sur place. Même nuit, même mode opératoire, ils tenteraient de voler un troisième véhicule. «*C’est un fait que mes clients n’ont pas reconnu*», relève

leur avocate. Enfin, ils arrivent à voler une voiture, se rendent à Langatte (57) et incendient le véhicule. «*C’était pour effacer toutes traces d’ADN*», justifie l’un des prévenus.

«*Ils étaient perdus en plein milieu de l’Alsace Bossue. Un membre de la famille devait les chercher, ils ont commencé à marcher, mais l’un d’eux avait mal aux pieds*», explique leur avocate.

Le tribunal a relaxé les deux prévenus pour le vol du troisième véhicule. Il a égale-

ment relaxé Marcel Antoni pour le vol des onze gallinacés. Mais condamne ce prévenu, «*au parcours judiciaire chargé*», à trois ans d’emprisonnement dont 24 mois de sursis avec mise à l’épreuve pendant deux ans et obligation de trouver un travail pour rembourser le propriétaire du véhicule incendié. Son acolyte écope de huit mois d’emprisonnement assorti d’un sursis pour le vol des poules et du coq ainsi que pour dégradation de voitures.

V.K.

Nancy

Fillette de six mois décédée : les parents mis en examen

■ Une jeune femme de 17 ans et un homme de 26 ans ont été mis en examen pour la mort de leur fillette de six mois, décédée jeudi à l’hôpital de Nancy pendant leur audition devant une juge d’instruction d’Epinal.

La mère, originaire du secteur de Taon-les-Vosges, a été placée sous contrôle judiciai-

re et le père placé en détention provisoire.

L’affaire avait commencé lundi quand la jeune femme était allée montrer à son médecin son bébé qui présentait un hématome à la tête. Le bébé avait ensuite été transféré d’urgence au CHU de Nancy où les médecins ont alerté le parquet d’Epinal.

Les parents avaient été interpellés mardi et placés en garde à vue.

Au cours de leurs auditions, ils ont nié toute maltraitance de l’enfant. Tout au plus le père a-t-il reconnu une chute lorsqu’il avait passé plusieurs heures seul avec le bébé dimanche et lui avait donné le bain.

La mère a reconnu avoir été elle-même victime de violences de la part de son compagnon, tout en niant qu’il ait porté la main sur leur enfant. Une autopsie doit être effectuée dans le courant de la semaine prochaine pour déterminer les circonstances du décès.